

STATISTIQUES SRP 2022

Avertissement

Ces statistiques ont été établies par le SRP, le Syndicat national des Régénérateurs de matières Plastiques.

Le SRP est l'organisme français représentatif des entreprises qui gèrent en France une **unité de régénération** de déchets de matières plastiques, c'est-à-dire un site industriel dédié au **recyclage mécanique** qui réalise au moins deux des opérations suivantes : lavage, broyage, densification, micronisation, granulation, compoundage.

Les régénérateurs, membres du SRP produisent des **MPR** (Matières Premières de Recyclage ou Matière Première Régénérée).

Les MPR plastiques sont des **matières / compounds prêts à l'emploi** par des plasturgistes, en remplacement total ou partiel de résines vierges. Elles sont élaborées par les régénérateurs à partir de **déchets¹ de toutes origines** : ménages et activités économiques (agriculture, construction, secteur tertiaire et industrie). Elles répondent à des cahiers des charges précis.

Les membres² du SRP estiment représenter **environ 85 % de la capacité de régénération** des déchets de matières plastiques en France pour l'ensemble des MPR qu'ils produisent. Cette valeur moyenne masque des disparités entre MPR.

Les **statistiques annuelles du SRP³** sont issues d'une compilation des informations confidentielles transmises par l'ensemble de ses membres, à la suite d'une **enquête exhaustive** réalisée chaque année en début d'année N+1.

¹ **Déchet** : « Toute substance ou tout objet ou bien meuble dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire » (art L541-1-1 du code de l'environnement).

Les résidus de production (chutes ...) recyclés directement sur le site de production ne sont donc pas des déchets.

² **26 membres** du SRP exploitent **41 sites de production** de MPR (Cf site du SRP). Leur chiffre d'affaires cumulé s'élève à **823 millions d'euros**. Ils emploient **1955 ETP**.

³ **Remarque importante** : dans les tableaux synthétisant les statistiques présentés sur le site du SRP, les cases contributrices aux totaux (horizontaux et verticaux) sont en jaune et ne fournissent qu'une information qualitative. Cette décision fait suite aux recommandations de l'avocat conseil du SRP (Code de commerce - risque anticoncurrentiel) qui déconseille la fourniture de données chiffrées émanant d'un ou deux contributeurs, ce qui est le cas de nombreuses cases en jaune.

L'analyse du SRP

- ✓ Les membres du SRP ont produit en 2022 **536 842 T de MPR**.
 - Cette production est quasiment **identique à celle de 2021** mais, à périmètre constant, elle est **en retrait de plus de 6%**.
 - Les principaux secteurs industriels clients restent les mêmes avec l'emballage qui progresse (de 42 à 47 %), la construction qui se rétracte (de 29 à 24 %) et l'automobile qui augmente légèrement (de 12 à 13 %).

- ✓ Les différentes familles de MPR ont connu des évolutions contrastées :
 - **En baisse** : les R-PEBD (- 15 %), R-PEHD (-14 %), R-PVC (-3 %) et R-PP (-2 %)
 - **En progression** : les R-PS (+ 11 %) et les R-PET (+ 8 %)
 - **A noter** : la percée des R-ABS (13 623 t) qui font désormais partie des grandes familles de MPR produites les membres du SRP

- ✓ Les **ventes en France de MPR par les membres du SRP** (Production – Vente aux confrères + Importation – Exportation) à **368 739 T** sont **en repli de 10 %** interrompant une longue série de progression (+ 40 % en 2020 et + 25 % en 2019).

- ✓ Les **importations de MPR par les membres du SRP à 5909 T** ont été **divisées par 6**.
 - Ce retour vers des valeurs conformes à celles des années précédentes (Hors 2021) confirme que cette activité reste marginale et conjoncturelle.
 - Elles proviennent à 84 % de l'UE.

- ✓ Les **exportations de MPR par les membres du SRP à 153 231 T** ont **augmenté de 17 %** mettant un terme à une tendance baissière régulière depuis des années (respectivement - 2 % et - 8 % en 2020 et 2019).
 - Elles concernent 28 % de la production des MPR (24 % en 2021 mais 31 % en 2020)
 - Toutes les MPR sont impliquées à des degrés variables.
 - 87 % des exportations sont destinées à des Etats membres de l'UE.

- ✓ Les **déchets** achetés par les membres du SRP pour produire les MPR sont à **75 % d'origine française**, un pourcentage identique à celui de l'année dernière.
L'origine des déchets varie légèrement d'une année sur l'autre sans évolution tendancielle à relever :
 - 90 % des déchets importés proviennent des Etats membres de l'UE.
 - Les déchets sont issus à **68 % des filières à REP** (Emballages, DEEE, VHU, ABJ et DEA). Viennent ensuite les différents secteurs industriels (dont la construction à 7,2 %, l'emballage à 4,5 %, et l'automobile à 4,2 % ...) puis les filières volontaires du BTP (4,5 %) et de l'Agrofourniture (3,9 %). A noter cette année le comptage séparé des déchets d'emballages industriels et commerciaux (DEIC) qui devraient faire prochainement l'objet d'une REP (5,3 %).

- 83 % des déchets sont des déchets de « post-consommation », logiquement en augmentation régulière (77 % en 2021).
- Les déchets PET constituent le flux principal. Il se répartit comme suit : 87 % de « Clair » et 13 % de « Foncé et barquettes » en léger fléchissement 15 % en 2021.

✓ **Potentiel d'économie carbone**

Le potentiel d'économie CO₂ pour la production totale de MPR par les membres du SRP a été pour l'année 2022 de : 1 016 476 T CO₂ eq⁴.

- Les **certificats d'économie carbone**, remis par les membres du SRP à leurs acheteurs de MPR, ont concerné les **9 MPR** bénéficiant d'un Eco-profil qui constituent **97 %⁵** du tonnage total des MPR produites par le SRP.
- L'économie carbone est calculée à partir des coefficients de réduction de l'empreinte carbone définies par la différence entre les valeurs de l'indicateur « **Réchauffement climatique exprimé en kg CO₂ eq /kg** » des résines vierges et celles des MPR. Elles sont issues respectivement de la base « IMPACTS »⁶ pour les premières et des éco-profils des MPR publiés par le SRP pour les secondes (Cf. site SRP).

⁴ Choix du coefficient le plus « favorable » lorsqu'il y en a 2 (PEBD, PEHD, PET)

⁵ Autres thermoplastiques (15 267) / Total production MPR (536 842)

⁶ La base « IMPACTS » est gérée par l'ADEME (Version 2.01 du 24 07 2020).

2022, UNE ANNEE en DEMI-TEINTE

En 2021, le SRP avait pu légitimement se réjouir d'avoir :

- Retrouvé des progressions à 2 chiffres pour la production de MPR ;
- Pu annoncer pour la première fois de sa jeune histoire, un potentiel d'économie CO2 de plus d'1 million de tonnes ;

Mais loin de se laisser griser par ces chiffres flatteurs, le SRP avait relayé l'inquiétude de ses membres pour 2022. En effet, pour eux :

- La filière n'était toujours pas sur une trajectoire lui permettant d'espérer atteindre dans les délais prévus les objectifs ambitieux de la LTECV (100 % de recyclage en 2025) ou de l'engagement de Polyvia (1 million de tonnes de MPR incorporées en 2025) ;
- La mobilisation des acteurs amont de la filière leur semblait insuffisante pour résorber le goulot d'étranglement que constitue la faiblesse des taux de collecte de déchets triés en vue du recyclage.

Les données chiffrées 2022, présentées ci-dessus, illustrent le bien fondé de leurs craintes :

- L'appétence des plasturgistes pour les MPR, stimulée par le plan de relance et les incitations à la fixation de taux d'incorporation ambitieux, s'est révélée bien fragile. Il a suffi en effet que la conjoncture favorable aux MPR née des difficultés passagères des producteurs de résines vierges (multiplication des « forces majeures » et hausse des prix de vente) s'estompe pour que les plasturgistes trouvent brutalement moins d'intérêt aux MPR ;
- La montée en puissance des REP existantes et l'arrivée de nouvelles REP n'ont pas entraîné une augmentation substantielle des déchets mis à la disposition des régénérateurs français. En cours d'année et particulièrement au 1er semestre, plusieurs régénérateurs ont fait état de difficultés d'approvisionnements avec des pertes de production de 30%.

Les membres du SRP veulent croire que ces soubresauts trouvent en partie leurs racines dans le contexte agité où ils évoluent, où velléités et injonctions contraires cohabitent : « Plastics bashing » permanent, souhaits d'éradiquer tous les plastiques au-delà des seuls produits à usage unique, ... d'un côté et de l'autre, l'appel au développement de l'économie circulaire et du recyclage, les prévisions des experts jamais démenties depuis des dizaines d'année sur l'augmentation de la consommation mondiale des plastiques. Ils sont convaincus que ce contexte n'est pas appelé à évoluer à court terme. Ils constatent malgré tout que la filière prend de plus en plus conscience que seul le développement du recyclage permettra d'assurer celui des plastiques ce qui les rend relativement optimistes.

Les membres du SRP souhaitent donc que tous les acteurs de la filière se mobilisent toujours plus au service d'une économie circulaire encore jeune et fragile :

- La collecte des déchets triés en vue du recyclage doit amener les augmentations substantielles de tonnages qu'ils attendent ;
- La place du recyclage mécanique doit être confortée et la montée en puissance du recyclage chimique doit se faire sans nuire au premier. Nécessairement moins performant sur le plan environnemental le recyclage chimique doit s'attacher à traiter les déchets que le recyclage mécanique ne peut pas prendre en charge.

De leur côté, ils entendent continuer à animer les travaux de la « Task Force Plastique recyclé » pour dégager des consensus propres à créer un contexte favorable au développement de l'économie circulaire dont dépend l'avenir de leur profession.